

LES PROTECTIONS : SITES - ABORDS - SECTEURS SAUVEGARDES - ZPPAUP

PRESENTATION DES DIFFERENTS SECTEURS DANS LESQUELS L'ETAT ASSURE LA RESPONSABILITE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES ESPACES, EN S'APPUYANT SUR UN ENSEMBLE LEGISLATIF EXISTANT DEPUIS LE DEBUT DU XXE SIECLE : LES SITES, LES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES, LES SECTEURS SAUVEGARDES, LES ZONES DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Auteurs du document : MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Loire Bretagne

Mots clés : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, PAYSAGE, SITE CLASSE, PATRIMOINE NATUREL, DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, POUVOIR PUBLIC

Date : 1995-09-01

Format : text/xml

Source : 4544

Langue : Français

Couverture géographique : NA

Télécharger les documents : <http://oaidoc.eau-loire-bretagne.fr/exl-php/oaiconsult/DOC00005919>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/les-protections-sites-abords-secteurs-sauvegardes-zppaup0>

Evaluer cette notice: